

Commission sur l'avenir de l'agriculture et l'agroalimentaire québécois

Mémoire

Présenté par



MRC DE L'ASSOMPTION



CLD de la MRC DE L'ASSOMPTION

27 mars 2007

Table des matières

1. La MRC de L'Assomption en bref	3
1.1 Le territoire	3
1.2 L'activité agricole	3
1.3 L'environnement	4
2. Les relations avec le monde agricole	4
2.1 Le comité consultatif agricole de la MRC de L'Assomption	4
2.2 Des interventions structurantes	5
2.3 Des interventions ponctuelles	5
3. L'intégrité du territoire agricole	6
3.1 Les aspects urbanistiques	6
3.2 Les aspects agricoles	7
4. Développement économique	8
4.1 Présentation du CLD	8
4.2 Les liens avec la dynamique économique du territoire de la MRC	8
4.2.1 Favoriser et soutenir l'innovation	8
4.2.2 Soutenir les projets à caractère environnementaux	9
4.2.3 Soutenir la valorisation et la commercialisation des produits régionaux	9
4.2.4 Soutenir le développement agro-touristique	10
4.2.5 Soutenir les entreprises dans leurs problématiques communes	10
5 Conclusion	10
Annexe 1	11

1. La MRC de L'Assomption en bref

1.1 Le territoire

Située sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent, à l'exutoire du bassin versant de la rivière L'Assomption, les six municipalités de la MRC de L'Assomption couvrent une superficie de 265 kilomètres carrés et disposent d'une population d'environ 110 000 habitants.

Bien que faisant partie intégrante de la région de Lanaudière, les villes de Repentigny, L'Assomption et Charlemagne, ainsi que la paroisse de Saint-Sulpice sont aussi incluses au territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). La ville de L'Épiphanie et la paroisse de L'Épiphanie sont par contre à la frange de la CMM sans y être incluses.

Caractérisé par une topographie plane, le territoire a été mis en valeur dès le début du 18^e siècle à des fins agricoles. L'agriculture a constitué, jusqu'au début des années 60, la principale base économique de ce territoire. Cette activité occupe encore aujourd'hui 75 % du territoire de la MRC de L'Assomption et joue un rôle important sur le plan économique.

La proximité de Montréal et la construction de grandes voies de circulation auront induit un important développement économique sur le territoire de la MRC de L'Assomption. À titre d'indicateur, la population de la MRC de L'Assomption était en 1971 de 41 036 personnes, comparativement à 110 000 aujourd'hui.

Le premier schéma d'aménagement de la MRC de L'Assomption est entré en vigueur le 21 décembre 1988, alors que le 2 mai 2001, un deuxième schéma d'aménagement révisé entrait en vigueur. Depuis le 2 mai 2006, la MRC de L'Assomption est la deuxième MRC du Québec à amorcer l'élaboration de son schéma d'aménagement et de développement de troisième génération.

1.2 L'activité agricole

Grâce à une planification rigoureuse, les périmètres d'urbanisation de la MRC de L'Assomption sont aujourd'hui compacts et denses malgré la forte croissance démographique et économique. De ce fait, le milieu agricole a maintenu son dynamisme grâce à une zone agricole homogène.

Plus de 70 % des sols de la zone agricole de la MRC de L'Assomption sont classés 2 ou 3 à l'égard de leur potentiel à des fins agricoles. En plus de ses bons sols, la MRC de L'Assomption jouit de conditions climatiques très favorables à l'activité agricole avec une période de croissance variant entre 194 et 201 jours, ainsi qu'une période sans gel oscillant entre 110 et 140 jours.

En 2000, en regard de la valeur économique, la production laitière, les productions céréalières, la production de légumes frais, la production porcine et la production avicole sont les cinq plus importantes.

Toutefois, les productions végétales dominent visuellement le paysage agricole de la MRC de L'Assomption. En 2005, les pâturages n'occupent plus que 431 des 19 682 hectares de la zone agricole de la MRC de L'Assomption.

Les cinq premières productions végétales de la MRC de L'Assomption, par ordre de surface, sont le maïs (3 107), le soya (1 485), les prairies légumineuses (1 442) les prairies graminées (590) et l'orge (556). Pour les céréales et protéagineux, les superficies cultivées par chaque entreprise de la MRC de L'Assomption sont en moyenne plus grandes que celles observées dans l'ensemble de Lanaudière.

Finalement, il faut retenir également que la MRC de L'Assomption occupe le premier rang de la production de fleurs annuelles (52 %) dans la région de Lanaudière.

Bien que les productions traditionnelles soient toujours dominantes, l'horticulture et les nouvelles productions non conventionnelles insufflent une tendance émergente vers l'agrotourisme. Si cette tendance se maintient, les visiteurs seront de plus en plus nombreux sur notre territoire agricole pour pratiquer l'auto-cueillette ou pour explorer nos vignobles.

L'ouverture observée sur le territoire de la MRC de L'Assomption à de nouvelles productions non conventionnelles est aussi très importante dans le contexte de la mutation des sols anciennement utilisés pour la production de tabac.

En raison de notre positionnement stratégique à proximité de Montréal et de la qualité des sols et de notre climat, il est important que la MRC de L'Assomption conserve des conditions favorables à l'émergence des productions novatrices, d'autant plus que les productions traditionnelles se caractérisent bien souvent par la rationalisation de leurs marchés respectifs.

1.3 L'environnement

Du point de vue environnemental, une de nos municipalités est reconnue comme étant en surplus de lisier (L'Épiphanie paroisse) alors que nos quatre autres municipalités agricoles sont dans le bassin dégradé de la rivière L'Assomption (Repentigny, L'Assomption, L'Épiphanie ville et Saint-Sulpice). Notons que la ville de Charlemagne ne dispose d'aucune zone agricole.

La dégradation de la qualité des eaux du bassin versant de la rivière L'Assomption est très préoccupante pour la population de la MRC de L'Assomption. À cet égard, il importe de rappeler que la charge estimée de phosphore total observée à l'exutoire du bassin versant, à Repentigny, est de 51,9 % supérieure à la charge totale reconnue par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) comme le critère pour la prévention de l'eutrophisation des cours d'eau. De ce fait, les pratiques de toute la population du bassin de la rivière L'Assomption doivent changer afin de réduire collectivement de plus de 50 % la quantité de phosphore actuellement émise dans cette rivière et ses tributaires.

La restauration de la qualité de l'eau pour l'ensemble de nos cours d'eau est un enjeu important en regard de la qualité de vie de notre population, car l'accès aux rives et aux plans d'eau devient une priorité depuis quelques années.

2. Les relations avec le monde agricole

2.1 Le comité consultatif agricole de la MRC de L'Assomption

Pour nos élus, le Comité consultatif agricole (CCA) de la MRC de L'Assomption constitue un organisme à fort potentiel afin d'établir une relation constante et pertinente avec le monde agricole. Au-delà des obligations légales imposées aux MRC de consulter leur CCA, cet organisme est considéré par la MRC de L'Assomption comme une table privilégiée pour discuter de plusieurs sujets liés au monde agricole et à ses activités.

Déjà, la MRC de L'Assomption consulte son CCA de façon fréquente comparativement aux autres MRC de Lanaudière. Parfois, le CCA est convoqué à la demande de ses membres agricoles pour discuter d'un sujet émergent du monde agricole.

Considérant l'évolution rapide qui caractérise les mondes agricole et urbain, la MRC de L'Assomption réfléchit à une démarche innovatrice à mettre en place afin d'assurer une mise à jour des enjeux agricoles régionaux durant la décennie qui s'observe entre l'entrée en vigueur de

deux schémas d'aménagement et de développement. Évidemment, la MRC de L'Assomption ne désire pas s'insérer dans des champs de compétences qui ne sont pas les siens. À l'intérieur des pouvoirs habilitants des MRC, la MRC de L'Assomption pourrait utiliser de façon optimale la marge de manœuvre dont elle dispose.

2.2 Des interventions structurantes

L'élaboration en cours du schéma d'aménagement et de développement de troisième génération est une occasion privilégiée d'établir des assises modernes pour assurer la cohabitation ville-agriculture, la préservation du territoire agricole et la vitalité des activités agricoles, agroalimentaires et agrotouristiques.

Dans le cadre de cet exercice de planification, des comités techniques sont créés, dont un portant spécifiquement sur toutes les facettes de l'agriculture. Ce comité s'ajoute à notre comité consultatif agricole et est composé de représentants du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), de l'Union des producteurs agricoles (UPA), tant le syndicat de base que la fédération régionale, et de groupes agro-environnementaux.

Entre deux démarches de planification liée à la révision des schémas d'aménagement et de développement, les MRC doivent intervenir sur d'importants enjeux d'actualité. À titre d'exemple, en 2004, nos élus ont senti l'obligation d'adopter une réglementation pour préserver les rares espaces boisés en zone agricole (20%) considérant le seuil de 30% jugé comme critique pour, notamment, la préservation de la biodiversité de notre territoire. Dans ce contexte, la MRC de L'Assomption ne souhaitait pas uniquement adopter des mesures réglementaires coercitives mais aussi des mesures d'accompagnement et d'aide pour assurer une exploitation optimale des ressources forestières. Aujourd'hui, après l'adoption d'un règlement de protection des aires boisées, la MRC de L'Assomption consacre beaucoup d'énergie, avec les organismes du monde agricole et divers partenaires en foresterie, à un projet pilote visant une valorisation des boisés en zone agricole dynamique. Les constats de cette expérimentation seront éventuellement utiles pour toutes les MRC agricoles de la vallée du fleuve Saint-Laurent.

2.3 Des interventions ponctuelles

Au-delà d'interventions plus structurantes, la MRC de L'Assomption suit l'actualité agricole afin d'intervenir sur des problématiques ponctuelles.

Par exemple, la MRC de L'Assomption s'implique pour contrer la circulation délinquante des véhicules hors route (VHR), tant les motoneiges que les quads, sur les terres agricoles. Cette implication de la MRC fait suite à des plaintes répétées formulées par nos agriculteurs. L'approche globale retenue par la MRC de L'Assomption se compose de cinq volets dont quatre tendent vers des réalisations à court terme, alors qu'un cinquième volet constitue une intervention à long terme. Les quatre volets à court terme, déjà enclenchés, sont :

- Information / sensibilisation
- Signalisation
- Intervention policière
- Réglementation municipale

Le cinquième volet, à long terme, vise à enclencher une discussion avec notre population en vue de la mise en place d'un sentier quatre saisons sur le territoire de la MRC de L'Assomption.

Récemment, dans un article de *La terre de chez-nous*, des agriculteurs soulignaient les dangers de circuler sur les routes nationales avec de la machinerie agricole. Ils souhaitaient, de la part du ministère des Transports du Québec, une signalisation routière accrue, ainsi que des campagnes publicitaires de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) pour inviter les usagers

de la route à la prudence et à la courtoisie. Dans cet esprit, la MRC de L'Assomption propose à la Fédération de l'UPA de Lanaudière de concevoir conjointement une annonce pour les médias écrits incitant à la prudence et à la courtoisie et d'en assurer la diffusion dans les médias régionaux durant les mois de mai, juillet et octobre. L'annonce pourrait être reprise dans les bulletins municipaux sur notre territoire.

Il s'agit de petits gestes qui assurent une communication et une collaboration régulière entre notre organisme et le monde agricole.

3. L'intégrité du territoire agricole

Disposant d'une zone agricole dynamique au sein de la région métropolitaine de Montréal, les élus de la MRC de L'Assomption sont confrontés quotidiennement à des arbitrages difficiles à l'égard du partage des fonctions sur le territoire et aux modalités de leur cohabitation.

Le débat entourant les périmètres d'urbanisation peut se formuler selon des aspects urbanistiques et des aspects d'agriculture.

3.1 Les aspects urbanistiques

Le contrôle des modifications aux périmètres d'urbanisation vise à contrer deux conséquences toutes aussi négatives pour les agglomérations métropolitaines, comme Montréal, soit :

- la dégradation du noyau central à la faveur d'une croissance trop effrénée de la périphérie métropolitaine (effet «trou de beigne»),
- le développement discontinu du tissu urbain par le développement effréné des couronnes éloignées au détriment des couronnes immédiates de la métropole (effet «saute-mouton»).

Il est donc important de bien doser les modifications des périmètres d'urbanisation afin d'éviter ces deux conséquences négatives qui découlent d'un contrôle soit trop permissif ou trop coercitif.

Pour trouver ce juste équilibre, l'évolution du tissu urbain de la métropole montréalaise est riche d'enseignement. Suite à cette analyse comparative des 26 plus grandes agglomérations nord-américaines, la CMM constatait que «malgré l'expansion de l'aire urbanisée, particulièrement entre 1960 et 1975, Montréal est l'une des agglomérations de plus de deux millions d'habitants la moins étendue en Amérique du Nord.» En plus de ce territoire compact, avec «... une moyenne de 851 personnes au km², Montréal est une des agglomérations globalement les plus denses, au même niveau que Los-Angeles, Toronto et Vancouver. New York arrive en tête, avec 3 060 personnes au km². La plus faible densité est atteinte par Phoenix, avec 85 personnes au km².»

L'étude de la CMM conclut que la densité montréalaise élevée s'explique du fait que «la part des maisons unifamiliales est, ..., très faible à Montréal (37 %), qui n'est devancée sur ce plan que par New-York (22 %). Cette proportion dépasse partout ailleurs (50 %), avec un maximum de 74 % à Détroit.» La CMM constate aussi que cette densité «est favorable à une desserte efficace par transport en commun, qui est le plus utilisé en Amérique du Nord, puisqu'il assure 26 % de l'ensemble des déplacements pour fin de travail.»

À l'égard de la cohabitation entre l'urbain et l'agricole, la CMM conclut de son analyse comparative que «Montréal compte la plus forte proportion de territoire agricole protégé pour l'agriculture, soit 54 % de sa superficie totale avec Denver (54 %) et Dallas (59 %). Boston en compte 8 %. Montréal se distingue particulièrement des régions métropolitaines de la côte est.»

«Aujourd'hui, les conséquences positives de cette densité sont importantes à bien des niveaux : Faible consommation d'espaces naturels, pénétration plutôt efficace du transport en commun, faible pollution, contrôle des coûts de développement, absence de "trou de beigne" ... La densité de la région métropolitaine de Montréal est un atout. Son modèle urbain est sans doute aujourd'hui le plus proche de celui recherché par les tenants du "Smart Growth".»

Malgré les autorisations d'agrandissement des périmètres d'urbanisation accordées par la CPTAQ dans la région métropolitaine entre 1978 et la création de la CMM, les constats sur l'urbanisation métropolitaine démontre l'efficacité de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* et de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui ont généré des résultats positifs dans la grande région montréalaise.

3.2 Les aspects agricoles

Face à une demande spécifique de modification des périmètres d'urbanisation, les principales préoccupations du monde agricole sont évidemment liées :

- au potentiel agricole des sols,
- à l'utilisation actuelle et potentielle, à des fins agricoles, des lots visés,
- à la pérennité des exploitations agricoles visées et voisines,
- à l'application des distances séparatrices sur les droits et les perspectives de croissance des établissements d'élevage,
- à l'impact sur les ressources «eau» et «sol».

Toutefois, de façon plus globale, la perte totale de sols agricoles et l'homogénéité des communautés agricoles sont des enjeux plus fondamentaux.

À l'égard de la perte totale de sols agricoles, si un contrôle trop restrictif des modifications aux périmètres d'urbanisation des municipalités de la couronne métropolitaine est préconisé, ce choix conduira à l'effet pervers du saute-mouton. Considérant que les attentes de la population à l'égard de l'habitation demeureront inchangées, la demande résidentielle non comblée par la couronne métropolitaine se déplacera dans les municipalités à la frange extérieure de la CMM. En s'éloignant de la métropole, plusieurs municipalités n'exigent pas les deux services (aqueduc et égout) dans tous leurs secteurs en développement. De ce fait, pour une même unité de logement, la superficie de terrain consommée se voit multiplier par deux ou par quatre selon le niveau de desserte en aqueduc et égout. À long terme, les conséquences sur le territoire agricole peuvent être très importantes.

Afin de préserver l'homogénéité de la communauté agricole, la multiplication des foyers d'urbanisation et l'étalement sous forme de «tâche d'huile» constituent des situations néfastes à éviter car elles morcellent et fragilisent le territoire et la communauté agricole.

Dans un monde en constante évolution, il est impensable de préconiser un gel intégral des périmètres d'urbanisation. Toutefois, des autorisations d'exclusion de la zone agricole bien dosées, en faveur d'une consolidation des périmètres existants disposant d'infrastructures majeures, réduiront les effets pervers sur le territoire et la communauté agricole, grâce à l'élimination du phénomène du saute-mouton. Ce dosage doit prendre en ligne de compte le taux de logements inoccupés dans la partie centrale afin d'éviter l'effet de «trou de beigne» qui est tout aussi nocif pour l'urbanisation et très couteux pour la collectivité.

La MRC de L'Assomption croit que les deux phénomènes à éviter («trou de beigne» et «saute-mouton») doivent être connus et bien documentés afin que les futures autorisations d'exclusion de la zone agricole inscrivent dans l'état d'équilibre qui s'observe actuellement dans la grande région de Montréal comparativement aux autres régions métropolitaines de l'Amérique du Nord. Évidemment, la réduction progressive du territoire agricole n'est pas dénuée de conséquences

pour l'avenir de notre collectivité. De ce fait, il est essentiel que les dossiers soumis à la CPTAQ découlent d'une planification rigoureuse à l'échelle régionale (MRC) afin de favoriser une complémentarité des espaces libres entre les municipalités et éviter une concurrence inutile au détriment du territoire agricole. Le dossier doit s'appuyer sur un horizon de planification raisonnable et une solide justification de la demande. De plus, la finalité recherchée par la demande d'exclusion doit être clairement exprimée. Finalement, la demande doit préconiser une densification par rapport à la situation observée et une mise en valeur responsable du territoire grâce à une rentabilisation des investissements publics dans les infrastructures structurantes majeures.

4. Développement économique

4.1 Présentation du CLD

Le Centre local de développement (CLD) de la MRC de L'Assomption est une corporation à but non lucratif mandatée par la MRC de L'Assomption afin d'assurer le développement local, le soutien à l'entrepreneuriat, la promotion et l'animation du milieu sur le territoire des villes de Charlemagne, L'Assomption, L'Épiphanie (paroisse), L'Épiphanie (ville), Repentigny et Saint-Sulpice.

Le CLD constitue la porte d'entrée locale donnant accès à l'ensemble des programmes et services gouvernementaux et paragouvernementaux offerts aux promoteurs et aux entreprises. Le CLD supporte les entrepreneurs dans leurs projets de démarrage, de consolidation et d'expansion d'entreprises ayant comme répercussions la création et le maintien d'emplois durables.

Offrant une série d'outils financiers par l'entremise de ses programmes, le CLD, en partenariat avec d'autres organismes, offre un soutien personnalisé aux entrepreneurs pour tous les types de projets : implantation, acquisition, modernisation, amélioration de la productivité, développement de marché, exportation, embauche et formation, développement de produits et services, etc.

4.2 Les liens avec la dynamique économique du territoire de la MRC

Le développement bioalimentaire constitue un des axes prioritaires dans les orientations de développement économique sur le territoire de la MRC de L'Assomption. S'inscrivant dans une diversité industrielle qui rend notre économie locale peu dépendante de la fermeture d'une industrie majeure ou de difficultés ponctuelles reliées à un secteur d'activité en particulier, l'industrie bioalimentaire regroupe une quarantaine d'entreprises (liste en annexe 1) œuvrant dans la transformation et la distribution de produits alimentaires représentant plus de 410 emplois sur notre territoire. Ce nombre exclut toutefois les nombreuses exploitations à la ferme que nous retrouvons sur le territoire.

Dans un souci de soutenir localement cette industrie qui fait notre fierté, plusieurs projets structurants ont été mis de l'avant dans les dernières années par le CLD et ses partenaires du milieu. Nous pensons que tout devrait être mis de l'avant au niveau du gouvernement du Québec pour soutenir le type de projets que vous retrouverez ci-après et pour favoriser l'émergence de nouvelles initiatives :

4.2.1 Favoriser et soutenir l'innovation

Nous retrouvons, sur le territoire de la MRC, le Carrefour Industriel et Expérimental de Lanaudière (CIEL) qui, en plus d'être le seul centre de recherche de la région de Lanaudière, est

le seul centre de recherche appliquée dans son domaine au Québec. Œuvrant dans le créneau exclusif des biotechnologies végétales et horticoles, le CIEL voit ses activités se diviser en trois volets distincts : l'accueil technique d'entreprises, les services de recherche en sous-traitance et les projets de recherche interne directement lié au besoin du monde agricole. Au cours de l'année 2006, un projet d'incubateur spécialisé en biologie végétale a été développé. En 2007, le plan d'affaires de ce projet porteur sera finalisé et pourra permettre aux promoteurs de débiter les démarches concernant le financement du projet. Plusieurs entreprises verront leur intérêt à localiser leurs activités près du CIEL au cours des prochaines années. Ce créneau a d'ailleurs été ciblé comme prioritaire dans la dernière planification stratégique en matière de développement économique de la MRC de L'Assomption.

De plus, récemment, CIEL, en partenariat avec le CÉGEP régional de Lanaudière a procédé au dépôt d'une demande d'accréditation d'un Centre collégial de transfert de technologie (CCTT). Une concrétisation de ce projet permettrait d'établir des liens plus étroits et structurés entre les activités de recherche technologique issues de cette association et les niveaux de recherche et développement, de soutien technique et de formation des entreprises du territoire lanauois.

Finalement, CIEL est au cœur du créneau émergent des programmes ACCORD du Gouvernement du Québec reconnu pour la région de Lanaudière, soit celui des biologies végétales et horticoles. Le comité de créneau entrera bientôt dans sa phase d'élaboration d'un plan d'action. Il est plus que jamais primordial que le financement public soit au rendez-vous afin d'assurer le soutien favorisant la concrétisation de cette initiative issue d'une vaste démarche de concertation du milieu et d'une étude d'étalonnage approfondie.

4.2.2 Soutenir les projets à caractère environnementaux

En ce qui concerne l'avenir du développement bioalimentaire, un constat ressort régulièrement, soit la préoccupation environnementale et ce, tant chez les producteurs-transformateurs qu'auprès des autorités et de la population en général. En ce sens, afin de diminuer les rejets industriels reliés à la transformation des aliments dans les réseaux municipaux, une étude de faisabilité technico-économique est en cours afin de déterminer quelles seraient les entreprises du Parc industriel de Repentigny, secteur Le Gardeur qui pourraient valoriser leurs rejets en les transformant en énergie propre via un biométhaniseur (transformation des déchets en gaz méthane). Ce projet, piloté par la Fromagerie Champêtre et accompagnée par le CLD de la MRC de L'Assomption et le Ministère du Développement économique, de l'Exportation et de l'Innovation, semble être voué à un bel avenir. Effectivement, en Europe, plusieurs pays utilisent cette technologie faisant en sorte de diminuer de façon considérable les rejets industriels.

4.2.3 Soutenir la valorisation et la commercialisation des produits régionaux

Un marché de type public, ouvert à l'année, a récemment été implanté à Repentigny : Le Marché Champêtre de Lanaudière. Nous y retrouvons 12 kiosques dans lesquels y sont offertes les denrées agroalimentaires principalement produites par une cinquantaine d'entreprises de la région de Lanaudière, favorisant ainsi le rapprochement des produits du terroir lanauois vers le bassin important de population que nous retrouvons dans le sud de Lanaudière. Ainsi, les entreprises profitent d'un circuit « court » de commercialisation de leurs produits, augmentant leur marge de profit et favorisant, du coup, leur maintien en opération. De plus, les entreprises sont à même de constater la satisfaction de la clientèle face à leurs produits et porter, si nécessaire, des changements à ces derniers.

Effectivement, la philosophie de ce marché repose sur l'échange convivial entre le producteur et/ou transformateur et le consommateur. Il devient facile pour l'entreprise d'évaluer la satisfaction de la clientèle. D'ailleurs, cette dernière sera amenée à vivre une multitude d'activités tant éducatives que gastronomiques tout au long de l'année.

Le concept de ce marché incite les consommateurs à plonger dans une ambiance champêtre lui rappelant tous les bienfaits et parfums d'une vie rurale. Cette ambiance permet également la tenue d'échanges valorisant l'industrie agroalimentaire lanauoise, cette dernière représentant un volet très important de l'activité économique régionale soit près de 16 100 emplois sur 173 300, ce qui représente près de 9,3 % de l'ensemble des emplois de la région de Lanaudière.

4.2.4 Soutenir le développement agro-touristique

Depuis 2005, le CLD s'est vu confié le mandat d'assurer le développement touristique sur le territoire de la MRC de L'Assomption. Utilisant les ressources humaines et financières y étant dédiées, plusieurs actions concrètes en matière de mobilisation des partenaires, de structuration de l'offre agro-touristique et de promotion des attraits locaux ont donné des résultats probants sur l'augmentation du volume d'excursionniste de passage chez nous. De plus, soulignons la création en 2005 de la Coopérative de transport fluvial qui permet aux gens de valoriser l'exploitation des différents attraits des Îles du fleuve St-Laurent et particulièrement l'Île Ronde ainsi que l'Île Bouchard. Par cette nouvelle entreprise, des bateaux adéquats sont mis à la disposition des membres afin de répondre à leur besoin en matière de transport de touristes fluvial. Des liens avec les territoires voisins sur la Rive-nord et la Rive-sud devraient permettre l'accroissement des activités de la coopérative au cours des prochaines années.

4.2.5 Soutenir les entreprises dans leurs problématiques communes

Outre les précédents aspects qui constituent selon nous des priorités, il faut aussi considérer une série d'autres problématiques auxquelles font face les entreprises bioalimentaires, au même titre que les entreprises manufacturières en général. Que ce soit les éléments négatifs liés au phénomène de mondialisation des marchés, au problème de recrutement et de formation de la main d'œuvre ou du déficit relatif au niveau de la productivité, ces entreprises sont aux prises avec une série de défis auxquels nous devons collectivement nous attaquer au cours des prochaines années. Au même titre que pour les problématiques précédentes, des projets concrets devront être mis de l'avant afin de favoriser l'essor de cette industrie.

5 Conclusion

La MRC de L'Assomption croit à l'importance d'un bon dialogue avec les représentants du monde agricole. Dans un contexte dominé par les changements rapides, les dossiers complexes et les arbitrages difficiles, le dialogue entre les intervenants demeure un élément incontournable pour assurer une mise en valeur optimale de toutes les ressources d'un territoire.

En plus d'être un des principaux axes de développement économique priorisé sur le territoire de la MRC de L'Assomption, le développement bioalimentaire constitue une fierté et un élément majeur de notre image de marque. Nous mettons constamment à l'avant plan nos produits du terroir et les réussites des différentes entreprises liées au développement bioalimentaire sur notre territoire. Pour favoriser son émergence et son développement, nous pensons qu'il faut continuer de mettre collectivement l'emphase sur les aspects suivants :

- 1- Favoriser et soutenir l'innovation;
- 2- Soutenir les projets à caractère environnementaux;
- 3- Soutenir la valorisation et la commercialisation des produits régionaux;
- 4- Soutenir le développement agro-touristique;
- 5- Soutenir les entreprises dans leurs problématiques communes.

Annexe 1

Entreprises liées à l'agriculture et au bio-alimentaire sur le territoire de la MRC de L'Assomption	
Nom	Emplois
Culture agricole	
Cédrière Del-Fino	3
Les Jardins urbains	n/d
Pépinières et serres Gabriel Benoît	5
Pépinière Villeneuve	30
Planteck biotechnologies	10
Les serres Edgard Hetu	5
Les serres René Benoît	4
Fabrication d'aliments	
L'Abattoir Zampini	3
Aliments saveur santé	12
Aux petits plats	1
Bonbons St-Gérard	12
Boulangerie Luclair	2
Boulangerie pain maison	2
Boulangerie première moisson	n/d
Boulangerie Repentigny	31
Chocolaterie Le Cacaoyer	15
Les conserves de tante Colette	3
La crème à coco	7
La fromagerie champêtre	30
Fromagerie la voie lactée	2
Ghoyetti Lanaudière	30
Les légumes des jardins du Québec	10
L.J. Messiers	6
Multi-concepts fin gourmet	2
La petite chocolaterie	24
Produits Léon Deslippe	1
Fabrication de boissons alcoolisées	
Brasserie Ho.st	5
Vignoble Lafortune	24
Vignoble de l'Île Bouchard	1
Grossistes et distributeurs	
Pépinière Notre-Dame	46
Aliments mer et monde	12
Aliments Orca	3
Distribution Mareca	2
Distribution Pierre Bourque	n/d
GEF Distribution	4
J. Campbell grossiste en viandes	1
Milibec	5
Les Viandes de Lanaudière	14
Viandes Riendeau	40
Centre de recherche	
Carrefour industriel et expérimental de Lanaudière	5
Total	412
40 entreprises	